

« Pays » et nom de pays. L'invention de la Bresse louhannaise (XIXe-XXe siècles)

Annie Bleton-Ruget



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/215>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2001

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Annie Bleton-Ruget, « « Pays » et nom de pays. L'invention de la Bresse louhannaise (XIXe-XXe siècles) », *Ruralia* [En ligne], 08 | 2001, mis en ligne le 23 janvier 2005, consulté le 07 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/215>

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2019.

Tous droits réservés

« Pays » et nom de pays. L'invention de la Bresse louhannaise (XIXe-XXe siècles)

Annie Bleton-Ruget

- 1 L'officialisation des « pays », promus et reconnus comme des territoires légitimes par les lois d'aménagement et de développement du territoire de 1995 et de 1999, remet à l'ordre du jour un terme qui ne présente pas les signes de la nouveauté et dont la charge de sens est lourde¹. Les textes législatifs, qui identifient — à travers un niveau de découpage spatial suggéré plutôt qu'imposé — des espaces ruraux à revitaliser, font explicitement référence, pour justifier la mise en œuvre de ce nouveau découpage, à des facteurs d'homogénéité (géographie, histoire, espace économique, ou encore culture rurale locale et caractéristiques spécifiques du paysage et du patrimoine²) susceptibles d'en fonder la pertinence. Les commentaires qui ont accompagné la première expérimentation de la politique des pays, au lendemain de la publication de la loi du 4 février 1995, ont laissé transparaître dans le discours des initiateurs de l'opération l'image de territoires préconstitués, à retrouver dans la continuité de leur existence naturalisée³.
- 2 Cette naturalisation des « pays », au sens que lui donne Marcel Roncayolo⁴, n'est pas, elle non plus, une donnée nouvelle. Les premières réflexions engagées au début du siècle sur de nouveaux découpages du territoire national, dans la perspective d'un projet global d'aménagement auquel l'école de géographie française a largement prêté son concours, ont débouché sur des résultats de même nature⁵. Si l'on peut comprendre qu'une telle opération soit demeurée largement opaque aux contemporains compte tenu de l'environnement social et idéologique dans lequel elle avait pris place, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les vingt années qui viennent de s'écouler ont vu les sciences sociales travailler en profondeur sur les rapports des groupes sociaux à la « localité » et les processus de construction des territoires d'appartenance, ainsi que sur la nécessité d'une relecture de l'histoire d'un territoire national dont la représentation est restée longtemps exclusivement globalisante. L'outillage conceptuel et méthodologique susceptible de

rendre intelligible les opérations à l'œuvre dans l'invention des « pays » est aujourd'hui disponible. Appliqués à des pays « historiques », ces outils permettent de les réinscrire dans les rythmes spécifiques de la vie sociale et politique des moments qui les ont vus se mettre en place, et ainsi d'espérer les arracher à l'éternité d'une origine supposée. C'est la proposition que nous faisons ici.

Territoires et sciences sociales

- 3 Pour comprendre l'opération de naturalisation des « pays », et les risques toujours renaissants d'une telle dérive, le rappel de la conjoncture historique dans laquelle ces processus sociaux et scientifiques de lecture des espaces ruraux trouvent leur place est nécessaire.

Les « pays » de Foncin et de Vidal de la Blache

- 4 C'est au tournant du siècle que les « pays » font leur apparition à la fois dans des projets de réforme administrative et dans la littérature scientifique issue de l'école vidalienne. Pierre Foncin publie, en 1898, *Les pays de France. Projet de fédéralisme administratif* et Paul Vidal de la Blache ouvre, en 1903, *L'Histoire de France de Lavis* par un *Tableau de la géographie de la France* qui est une « peinture de la France des pays »⁶, avant de revenir l'année suivante sur la question des « pays » dans un article publié dans la *Réforme sociale*, l'organe des Leplaysiens.
- 5 Le terme trouve sa place dans des préoccupations qui sont celles d'une première entreprise globale d'aménagement du territoire et dans un travail de réflexion sur les niveaux spatiaux les plus appropriés à ce remodelage, dans un temps où les changements économiques invitaient à penser de nouveaux découpages territoriaux associés à des fonctionnalités propres. Dans ce dispositif, si la région est pensée comme un cadre adapté à la modernité⁷, les pays sont destinés à qualifier une ruralité qu'il importe d'identifier et de valoriser.
- 6 Placés en position d'experts⁸, les géographes inaugurent l'usage du terme, à un moment où ils sont aussi à la recherche d'une légitimité universitaire⁹ et d'une pédagogie adaptée aux exigences d'un enseignement civique. Dans le concert des sciences humaines naissantes, ils participent, en privilégiant l'appartenance territoriale plutôt que l'identification à la catégorie professionnelle, à la mise en œuvre d'une morphologie sociale concurrente de celle que propose la sociologie durkheimienne. Face au projet réformateur de cette dernière, projet accordé aux réalités nouvelles de la division du travail et de l'anomie des sociétés industrielles, la géographie vidalienne des pays offre le pendant ruraliste et conservatoire d'une France des « genres de vie ».
- 7 À la recherche de fondements légitimes sur lesquels appuyer l'existence des pays, les géographes convoquent tour à tour l'ancienneté de leur existence¹⁰, les liens qu'ils tissent entre les hommes et leur milieu¹¹, les représentations vernaculaires dont ils sont porteurs¹². C'est peut-être cette accumulation de sens qui a contribué, à terme, à en faire des entités naturelles inscrites dans l'éternité d'une origine immémoriale. Le projet politique de décentralisation qui anime Pierre Foncin, comme la nécessité, pour les vidaliens, de trouver de nouveaux cadres de collecte et de découpage en rupture avec la vieille géographie historique, scellent le sort des pays. À la fois constats et modèles, ils se

trouvent renvoyés à une existence préconstituée, en dépit des tentatives faites par Lucien Gallois pour approcher la question des sentiments d'appartenance dans une démarche qui inaugurerait une véritable « ethnoscience »¹³.

- 8 Passé le tournant du siècle, après avoir fait l'objet d'une intense sollicitation, les pays sont abandonnés comme niveau pertinent de lecture de l'espace national et laissés à la banalisation d'un usage flou. La revendication localiste qui émerge au même moment, portée par un mouvement social organisé¹⁴, s'exprime en faveur d'un cadre régional. Cette revendication renvoie à d'autres univers sociaux que ceux qui avaient été furtivement entrevus, à travers les pays, par des géographes que leur perception de la ruralité rendait peu perméables à son identification, sinon dans la forme d'un modèle à valoriser et à entretenir¹⁵.

Les sociétés locales et leurs territoires

- 9 Il aura fallu le retournement de conjoncture des années 1970-1980, peut-être aussi l'éloignement historique d'un temps où le régionalisme évoquait les compromissions avec le régime de Vichy, qui en avait fait un des éléments constitutifs de l'idéologie de la Révolution nationale¹⁶, pour pouvoir travailler sur l'épaisseur sociale d'un « local » qui ne soit pas qu'une tranche d'une réalité nationale plus facile à appréhender à petite échelle¹⁷.
- 10 Au tournant des années 1970 et 1980, les sociologues rencontrent le « local », comme en témoignent les nombreux travaux qui lui sont consacrés à cette époque¹⁸. C'est notamment le cas des chercheurs mobilisés par le programme de l'Observatoire du changement social et culturel¹⁹. La lecture des groupes sociaux qui les anime, et qui s'inscrit en marge de la conception classique des classes sociales et de la place du local dans le procès capitaliste, les conduit à la rencontre d'un « changement complexe »²⁰. Face au ralentissement de la croissance, à la montée du chômage et à la réduction de la mobilité géographique qui accompagne les reconversions sociales, la localité se trouve investie de valeurs positives par des acteurs sociaux le plus souvent issus des nouvelles classes moyennes salariées, comme les enseignants et les « militants moraux », ou encore les salariés du secteur tertiaire²¹. Cette rencontre du local et de nouvelles couches sociales susceptibles de s'y investir, auxquelles les sociologues étaient liés par leur propre position sociale, offrait la possibilité d'une perception dynamique de la localité, en rupture avec celle jusque-là dominante d'un local ancien, voire archaïque²².
- 11 Pratiquement à la même époque, les spécialistes de la sociologie des organisations, qui avaient d'abord relu ce local ancien comme un frein à la rationalisation préconisée par les premières mesures de décentralisation des années 1960-1970, mettent au jour la complexité du « pouvoir local »²³. Derrière son fonctionnement propre, fait de négociations, d'interdépendance entre les élites politico-administratives locales et nationales, et d'assouplissement des règles nationales, c'est le mythe de la centralisation administrative qui s'affaiblit, ainsi que le discours normatif du droit en matière de fonctionnement des rapports centre-périphérie²⁴. Quelques années plus tard, la décentralisation, qui a redistribué le pouvoir de décision à des autorités élues et au champ de compétences élargi, contribue à modifier l'équilibre de ces rapports et favorise l'étude d'un « pouvoir local »²⁵ resté jusque-là le parent pauvre de la science politique française²⁶.

- 12 Dans ce concert de relocalisation, une réflexion plus théorique sur « l'objet local »²⁷ apporte une légitimité nouvelle à un objet largement dévalorisé, en introduisant l'idée de la nécessaire prise en compte de la complexité des niveaux d'échelles pour comprendre les sociétés. Cette réflexion ouvre aussi sur la perspective d'autres modes de découpage et de lecture des sociétés, en rappelant que le modèle du classement socioprofessionnel, jusque-là largement en vigueur, était un classement récent, produit des sociétés contemporaines salariées²⁸. Le repérage de modes de découpage localisés invite aussi à en examiner les conditions de production et les usages²⁹. Élaborées par des sociologues à la recherche d'outils de compréhension des sociétés de leur temps, ces grilles d'analyse aident à penser le local « ancien, silencieux et souterrain »³⁰, autrement que comme une forme archaïque et résiduelle, dès lors qu'il a eu, en son temps, sa propre actualité.
- 13 Partis des mêmes constats de l'importance des acteurs dans la production du « local », ce sont les géographes praticiens de la géographie sociale³¹, ou théoriciens de la dimension spatiale du social³², qui donnent aux bornes floues du « local » la rigidité des limites du territoire³³. La notion s'introduit dans le vocabulaire de la géographie dans les années 1980, avec de grandes variations de sens³⁴, pour connaître une fortune qui ne s'est plus démentie depuis, probablement du fait de son glissement des usages scientifiques aux usages sociaux. Reprise par la sociologie du politique, elle a aidé à mettre à jour les investissements sociaux qui pouvaient accompagner l'appropriation, la délimitation, la dénomination d'un espace d'appartenance, avant de devenir un terme opératoire pour penser les processus de sémantisation qui s'attachent aux activités et aux productions politiques³⁵. En faisant appel à des processus cognitifs, la référence territoriale mobilisée par les acteurs sociaux met en jeu des représentations diversement construites dans lesquelles les groupes porteurs sont censés se reconnaître. La prise en compte de cette dimension culturelle pour comprendre les processus de construction de territoires a ouvert la voie à l'analyse de la dimension historique de leur mise en œuvre. Dans le même temps, le souci d'inscrire l'étude des groupes sociaux localisés dans des niveaux d'échelle différents a offert l'opportunité de retravailler à la compréhension des processus d'articulation entre les niveaux de territorialité et de repenser historiquement le rapport local/national.

L'inscription des territoires locaux dans le territoire national : la part des historiens

- 14 C'est aux historiens, qui n'ont jamais tout à fait abandonné leur rôle de « dire la nation », que revient, dans cette même conjoncture, la tâche de relire dans le passé national les formes et les étapes de la construction de niveaux de spatialité longtemps considérés – du moins dans la représentation officielle – comme appartenant à un tout homogène. Au cours des années quatre-vingt, l'étude des processus de construction d'identités territoriales particulières commence au niveau infra-national de la région. Le contexte, déjà évoqué, qui est celui de la relocalisation des sociétés, est aussi celui de la revendication d'autres modes et niveaux d'exercice du pouvoir. Le rejet de l'autorité de l'État central ne s'y limite pas toujours à des programmes de réforme administrative et se manifeste parfois dans le refus d'une régionalisation pensée comme une simple adaptation des cadres territoriaux de l'État. Dans les régions à identité culturelle forte, le régionalisme autonomiste s'exprime à travers l'exhibition de territoires d'appartenance à une histoire souvent singulièrement reconstruite.

- 15 Nous devons à cette époque une relecture du régionalisme historique qui est un instrument de connaissance des modalités complexes de structuration du territoire national, dès lors qu'est abandonnée la lecture juridique de l'homogénéité territoriale nationale³⁶. L'attention portée par les historiens aux contenus des représentations régionalistes, et l'inscription de celles-ci dans des processus sociaux et dans des temps historiques, a contribué à mettre au clair les stratégies qui ont entouré la production du discours régionaliste et les modes d'accrochage du local au national qui y présidaient. Elle a aussi été un salutaire exercice de méthode pour échapper à la version essentialiste du régionalisme politique et militant³⁷.
- 16 Cette amorce, vue d'en bas, de déconstruction du territoire national, qui offre les outils de lecture des matériaux culturels et des investissements sociaux à partir desquels celui-ci avait pu être construit dans sa phase républicaine, se trouve légitimée dans les années 1980-1990 par le retour d'une histoire nationale inspirée par l'effet des changements ayant affecté la « nation France »³⁸. À la relocalisation des sociétés des années 1970-1980 succèdent, dans les années 1980-1990, les interrogations sur la place et le devenir d'une ex-grande puissance étatique et impériale devenue une puissance de taille moyenne intégrée dans un espace européen³⁹. Alors que « la désagrégation du modèle national hérité du XIX^e siècle bouleverse les perceptions de la France comme territoire »⁴⁰, le moment est venu de l'analyse historique de la construction de l'espace français, parfois aussi de sa patrimonialisation⁴¹. Nous en avons tiré une connaissance approfondie de certaines étapes qui ont été déterminantes⁴², des groupes qui y ont participé⁴³ et des matériaux culturels qui y ont présidé⁴⁴.
- 17 Si cette histoire reste, aujourd'hui encore, largement une histoire vue d'en haut, imposant la perspective de la centralité de l'État et des institutions nationales, ou encore des catégories cognitives et de l'outillage mental des catégories dominantes qui ont travaillé à la production de l'espace et à l'invention du territoire national, elle offre aussi les outils indispensables pour ouvrir une histoire des territoires locaux qui ne soit pas étrangère à l'échelle nationale dans laquelle ils ont pris forme. Encore faut-il, pour cela, décentrer l'histoire de la construction d'un espace national qui a été celle des villes, ou perçue de leur point de vue. Parce que la ville a longtemps incarné aux yeux des aménageurs, comme à ceux des politiques progressistes, l'image de la modernité, c'est à partir d'elle que se sont construites les représentations valorisées de l'espace et que s'est organisé l'aménagement du territoire. La tentative d'approche de la ruralité telle qu'elle s'est manifestée au début du siècle dans l'émergence des « pays » n'a pas contribué, à travers la tentation de la naturalisation, à éclaircir les modalités spécifiques de construction des espaces ruraux au sein du territoire national. Il n'est pourtant pas impossible aujourd'hui d'en tenter l'histoire.

La construction d'un « pays » : les notables bressans et leur territoire (XIX^e-XX^e siècles)

- 18 Les théoriciens des « pays » du début du siècle ont, pour certains d'entre eux, comme Pierre Foncin, fait du « pays-arrondissement » le fondement d'une France à réaménager et y ont vu un espace dont la force structurante devait être recherchée, pour en expliquer la cohérence, dans l'ancienneté d'une existence historique mythique. Les géographes vidaliens se sont attachés, pour leur part, à trouver dans l'examen de dénominations

populaires construites en référence à des environnements géographiques la marque d'espaces d'appartenance. L'analyse historique de ces espaces permet de montrer, en suivant le fil conducteur des dénominations locales, qu'au moment où les experts s'emploient à les modéliser, les « pays » sont le produit du siècle qui vient de s'écouler, qu'ils se sont engendrés au cœur même de la nation française en construction et qu'ils sont devenus, y compris dans les cadres politico-administratifs, des territoires fonctionnels générateurs d'identité.

L'exhibition du territoire : l'émergence de la Bresse louhannaise

- 19 C'est sous le Second Empire, en 1863, dans un contexte de batailles ferroviaires, qu'apparaît, dans l'arrondissement de Louhans, par le truchement d'un comité de défense de la Bresse « louhannaise », une dénomination nouvelle porteuse d'un autre rapport au territoire. Jusqu'alors, les terres bressanes, situées « outre-Saône », dans le département de Saône-et-Loire, continuaient d'être désignées, selon l'appellation héritée de l'Ancien Régime, sous la dénomination de « Bresse chalonnaise »⁴⁵. Cette appellation, toujours en vigueur dans la première moitié du XIX^e siècle, évoquait encore l'époque de l'attachement administratif de ce territoire à Chalon-sur-Saône, alors même que la ville de Louhans⁴⁶ était devenue, depuis la Révolution, le chef-lieu d'un arrondissement et avait vu l'implantation d'un tribunal en ses murs. L'émergence de cette nouvelle dénomination est le produit d'une situation complexe, et le recours à cette nouvelle forme d'identification exprime la revendication d'une identité territoriale, géographiquement circonscrite et susceptible d'être inscrite dans des caractéristiques propres à être exhibées comme spécifiques.
- 20 Cette revendication d'une identité territoriale qui recentre l'espace local sur la petite capitale qu'est la ville de Louhans se formule très précisément dans le deuxième Second Empire. C'est le moment où se structure de manière nouvelle l'espace régional, avec l'achèvement de l'implantation du réseau ferroviaire du PLM et la mise en place des liaisons ouest-est reliant l'axe nord-sud au réseau de la France de l'Est et de la Suisse⁴⁷. La conjoncture est aussi celle de dix années de difficultés économiques qui, entre 1847 et 1857, affectent l'économie et la société locales⁴⁸. La revendication s'inscrit dans un contexte qui perturbe le fonctionnement d'une région agricole vivant d'une petite économie marchande et l'image du territoire qu'elle véhicule est un instrument destiné à consolider une forme ancienne d'organisation spatiale qui se polarisait autour du centre louhannais⁴⁹. Les projets ferroviaires, alors à l'œuvre dans la vallée de la Saône, semblent privilégier, aux yeux des Louhannais, les intérêts des villes voisines : Chalon-sur-Saône et Dole, et risquent de modifier l'équilibre local de la hiérarchie urbaine par une remise en cause de l'organisation de circuits de commercialisation qui avaient de longue date fait la fortune de la ville de Louhans⁵⁰.
- 21 Cette revendication d'une identité territoriale qui trouverait son point d'ancrage autour de la ville de Louhans, et de sa fonction de capitale locale, mobilise dans un premier temps la bourgeoisie louhannaise. L'élément moteur de cette dernière est constitué, au chef-lieu d'arrondissement, par le groupe des professions libérales qui s'est fait le porte-parole des intérêts d'un ensemble plus large : celui des propriétaires fonciers et des négociants. C'est ce groupe que l'on voit se manifester dans les délibérations du conseil municipal de Louhans, dans celles du conseil d'arrondissement, dont la présidence est tenue par des Louhannais, ainsi que dans les correspondances multiples adressées aux

autorités supérieures, lors d'une première bataille ferroviaire menée de 1861 à 1866 ⁵¹. Dans un second temps, dans les années 1866-1870, avec un succès qui n'est cependant pas total, cette bourgeoisie urbaine tente d'associer à de nouvelles démarches en faveur d'un deuxième axe ferroviaire nord-sud passant par Louhans (croisant le premier au droit de la ville), la bourgeoisie des bourgs ruraux, notamment celle qui se trouve implantée dans les chefs-lieux de canton.

- 22 Si la bourgeoisie locale, qu'elle soit louhannaise ou rurale, est le milieu dans lequel s'affirme cette revendication d'une identité territoriale, la revendication prend forme autour d'un individu. Véritable « entrepreneur d'identité » ⁵², ce dernier révèle à elle-même la notabilité locale en lui fournissant les instruments par lesquels penser sa spécificité et la formuler dans une revendication identitaire. Le processus d'invention de cette identité inscrite dans un territoire est une entreprise complexe. Porte-parole des intérêts bressans dans la bataille ferroviaire du Second Empire, après avoir été le député de l'arrondissement de Louhans sous la Monarchie de Juillet, l'entrepreneur d'identité n'est en rien socialement représentatif de la bourgeoisie locale. Ancien député d'opposition jusqu'en 1848, historien et publiciste sous la Monarchie de Juillet, Alceste Chapuis de Montlaille appartient à une notabilité provinciale intégrée aux cercles du pouvoir par des fonctions de préfet sous la Seconde République et au début du Second Empire ⁵³. Déchargé dans les années 1860 de toute responsabilité administrative après son entrée au Sénat, le baron Chapuis de Montlaille n'en est pas moins un excellent connaisseur des rouages de l'administration d'État, au moment où il se met en quête d'une circonscription électorale pour son fils. C'est dans ce contexte, au début des années 1860, qu'il est l'introducteur local d'un comité de défense de la Bresse, comité destiné, comme le montre sa composition, à faire valoir les revendications locales en matière de chemin de fer et à fédérer le rapprochement entre la bourgeoisie locale, les derniers représentants de l'aristocratie et quelques « parachutés » de la candidature officielle. C'est dans ce cadre que l'entreprise de production d'identité cimenter des regroupements sociaux et associe des intérêts divers, sous l'apparence d'un consensus idéologique qu'elle contribue à susciter.
- 23 Bonapartiste agrarien et défenseur d'un ordre social mis à mal par les événements de 1848, le baron Chapuis de Montlaille offre à la bourgeoisie locale, dans la revendication identitaire qu'il contribue à faire émerger en son sein, une image d'elle-même largement construite dans les mailles d'un univers culturel qui est celui du monde social auquel il appartient. C'est ainsi que la territorialisation de cette identité proposée trouve sa justification dans la défense d'une ruralité supposée préserver les fondements de la société ⁵⁴. Mais, dans le même temps, la représentation territorialisée de l'identité proposée à la bourgeoisie locale trouve aussi ses conditions de possibilité dans la matérialité de l'environnement géographique et des pratiques sociales de cette dernière, cette territorialisation lui permettant de défendre, à travers une Bresse « louhannaise », une organisation spatiale locale anciennement constituée et menacée par les prétentions d'autres villes, et l'autorisant à investir le territoire dans des enjeux locaux de pouvoir ⁵⁵. L'usage local de la dénomination Bresse louhannaise, étendu hors des limites du Louhannais à partir des années 1863-1864, témoigne du succès de l'entreprise ⁵⁶. Quelques années plus tard pourtant, après que le baron ait abandonné la scène locale en léguant à la société bressane des matériaux culturels susceptibles d'être investis dans la revendication d'une spécificité bressane, on constate que derrière l'apparent consensus circulaient des représentations différentes de la territorialité.

- 24 Si le démontage de la mobilisation sociale qu'a pu susciter la revendication d'un territoire bressan centré autour de Louhans permet de comprendre en quoi ce dernier renvoie aux nécessités d'un consensus obligé qui, dans une période de crise, a contraint les éléments d'un groupe à exhiber leur unité comme un instrument d'auto-reproduction, la saisie du territoire, à travers les représentations de l'espace mises en jeu dans les batailles ferroviaires, permet, elle, d'identifier la variété des matériaux susceptibles d'entrer dans l'invention d'une identité locale. L'entreprise identitaire du baron Chapuis de Montlavoie a largement mobilisé, pour faire exister une spécificité bressane, des traits ethnographiques⁵⁷. D'origine savante, une telle perception ethnographique, en cours d'élaboration et de diffusion dans les couches dirigeantes de la société⁵⁸, était illisible pour les Bressans d'alors. En revanche, le contexte des transformations politiques et institutionnelles de la fin du Second Empire⁵⁹ permet à la notabilité locale de mettre en œuvre ses propres représentations de l'espace local et de mobiliser d'autres signes identitaires accordés à sa propre existence sociale. Loin des matériaux ethnographiques, c'est la mémoire d'un territoire effectif et l'imaginaire collectif de l'expérience de la mise en place d'un espace politico-administratif qui cimentent, dans la notabilité, les modes de représentation de l'espace local.
- 25 La mise en relation étroite des représentations de cet espace autocentré et des pratiques sociales dont il est porteur fait apparaître, en dépit de l'apparente unanimité de la revendication territoriale, la coexistence de modalités conflictuelles de contrôle de l'espace au sein du groupe apparemment homogène de la bourgeoisie locale. L'individualisation et la caractérisation de ces modes de contrôle permettent de cerner les diverses composantes de la société locale à l'œuvre dans les batailles ferroviaires. Le constat de la force mobilisatrice du rapport au territoire et l'hypothèse que la société locale se serait construite à travers l'organisation de l'espace invitent à tenter de comprendre comment se sont historiquement engendrées l'une et l'autre.

La mémoire d'un territoire : les processus sociaux et politiques de construction de l'espace

- 26 La reconstruction d'itinéraires sociaux-spatiaux, menée à partir de traits sociaux et de rapports à l'espace caractéristiques des diverses composantes de la bourgeoisie saisie dans les batailles ferroviaires⁶⁰, permet de comprendre comment s'est articulée la double histoire des groupes et de l'espace. Considérés à la fois comme des parcours généalogiques, destinés à éprouver la durée de vie des groupes considérés, et comme des distances à parcourir entre des lieux plus ou moins valorisés, ces itinéraires décrivent le double positionnement social et spatial de groupes qui ont su, ou pas, pu, ou pas, jouer de situations historiques stratégiques pour renforcer, défendre ou abandonner leurs positions.
- 27 Cette démarche prosopographique et généalogique nous permet de mettre à jour comment, dans un espace rural au sein duquel se localise une toute petite unité urbaine, la ville de Louhans, se consolide d'abord, à la faveur de la Révolution et de l'Empire, une bourgeoisie urbaine d'Ancien Régime. Ce groupe, composé essentiellement d'hommes de loi, parlant au nom d'une bourgeoisie foncière et marchande dont il est économiquement et socialement solidaire, est déjà présent dans les institutions urbaines que la ville accueillait sous l'Ancien Régime (la mairie, le grenier à sel et la subdélégation)⁶¹. Capable de maîtriser, par des relations privées attachées à la détention de la propriété, l'espace

rural placé dans l'aire d'attraction immédiate de la ville, et d'y incarner l'autorité par le biais de la justice seigneuriale ⁶², il n'a cependant jamais été en mesure, avant la Révolution, d'y faire reconnaître dans des formes plus institutionnalisées — notamment à travers un bailliage royal en vain revendiqué — ses capacités de contrôle ⁶³. C'est avec les innovations administratives mises en place par la Révolution qu'il obtient enfin sa reconnaissance : l'implantation dans la ville de l'administration d'un district et d'un tribunal lui offre la possibilité non seulement de confirmer sa domination sur la ville, mais aussi d'inscrire sa marque sociale dans l'organisation de l'espace local durant les années 1790-1792.

- 28 À travers les pratiques administratives de ce groupe social se constitue un modèle d'organisation de l'espace qui structure de manière hiérarchisée les rapports entre le centre et les autres composantes de l'espace local. Ce modèle, que la disparition du district sous le Directoire n'entame pas vraiment, et que la période napoléonienne fait plus que confirmer, trouve jusqu'à la fin de la Restauration la source de sa réactivation dans les effets de la centralité judiciaire attachée à la présence du tribunal. C'est probablement ces effets de centralité, et l'image sociale qui s'y attache, qui expliquent la reproduction, autour du tribunal, de cette bourgeoisie urbaine d'Ancien Régime, continuée et perpétuée dans une quasi-parfaite endogamie pendant toute la première moitié du XIX^e siècle et jusqu'au temps de *La fin des notables* ⁶⁴.
- 29 L'étude des itinéraires sociaux et spatiaux des familles implantées dans l'espace rural permet de suivre les éléments d'un autre groupe et son engendrement à travers d'autres rapports à l'espace. La mise en place des premières réformes administratives de la période révolutionnaire, comme l'installation des mairies, ou celle des justices de paix, découpe de manière institutionnalisée l'espace rural et assure ainsi la promotion d'une bourgeoisie des bourgs ruraux. Déjà présente, et souvent de longue date, dans des villages qui concentraient les principales activités économiques et sociales du plat pays, cette bourgeoisie trouve dans l'implantation des chefs-lieux de cantons et la répartition des justices de paix la reconnaissance de son autorité sociale locale, et souvent aussi la consolidation et la légitimation de cette dernière dans des découpages cantonaux qui recouvrent singulièrement les limites de son implantation patrimoniale ⁶⁵. Le premier découpage cantonal est ainsi, dans le district de Louhans, la matérialisation des zones d'influence des notaires, auxiliaires de la justice seigneuriale pour la plupart, dont la Révolution a fait des juges de paix. Le malthusianisme social de la bourgeoisie urbaine louhannaise, sa faiblesse numérique et le poids incontestable de l'espace rural dans la représentation électorale du district, font de la bourgeoisie rurale un groupe appelé à participer de manière précoce à la gestion de l'espace local : dès 1790, ces bourgeois ruraux administrent le district aux côtés de la bourgeoisie louhannaise, sous sa tutelle et en assurant le relais entre le centre et les « localités ».
- 30 L'épisode de l'accentuation de la Révolution, entre 1792 et 1794, épisode qui s'est parfois traduit en d'autres lieux par l'arrivée dans les administrations locales d'une nouvelle couche sociale issue du monde urbain, se manifeste ici par la prise de contrôle de l'administration du district par la bourgeoisie rurale. C'est à ces bourgeois ruraux que revient la tâche d'administrer et de mobiliser le district pendant le temps de la crise de 1793, du gouvernement révolutionnaire et aussi celui qui suit de la « régénération » thermidorienne, jusqu'à la disparition du district, alors que la vieille bourgeoisie louhannaise est tenue à l'écart. C'est en sollicitant, au niveau cantonal, à travers les juges de paix, les officiers des gardes nationales et ces multiples commissaires affectés au

règlement des affaires délicates, représentants d'une couche sociale qui leur était proche et familière, que ces bourgeois ruraux sont parvenus à leurs fins. L'ascension sociale dont bénéficie alors leur groupe s'affiche, pour certains d'entre eux, au cœur de l'espace local dans une résidence au chef-lieu qui vient consacrer leur réussite. Mais à la faveur de cette étape de la Révolution, c'est tout le groupe qui, dans sa capacité à gérer des circonstances politiques difficiles, acquiert un nouveau capital social fait d'expérience politique, de contacts avec les administrateurs locaux et d'aptitude à répondre aux ordres de l'administration sans trop mécontenter les populations soumises aux exigences de cette dernière.

- 31 Se constitue ainsi, à la faveur de la Révolution, un nouvel espace social local dans lequel la bourgeoisie louhannaise d'Ancien Régime, qui a longtemps tiré son existence des formes de contrôle social et politique attachées à son statut urbain, entre en concurrence avec une nouvelle bourgeoisie dont une fraction s'est implantée, à son tour, à Louhans, mais dont l'essentiel du groupe continue de conserver un ancrage rural. Cette nouvelle bourgeoisie a expérimenté de manière précoce, et ensuite renouvelée, les liens unissant le chef-lieu du district/arrondissement et la matrice cantonale dans laquelle elle ne cesse de se renforcer, à travers la justice de paix, le contrôle des municipalités cantonales, la présidence des assemblées cantonales de l'Empire, et enfin la maîtrise des mandats cantonaux électifs à partir de 1833. Le groupe s'est construit dans un maillage de réseaux sociaux et familiaux entièrement organisés dans la matrice administrative qui unit les cantons au chef-lieu, maillage qui achève de se constituer dans les réseaux politiques de l'opposition locale à la Restauration. Cette alliance sociale d'une bourgeoisie urbaine de seconde origine et de bourgeois ruraux qui lui sont le plus souvent apparentés, s'impose sous la Monarchie de Juillet comme la force structurante de l'arrondissement, dans un espace rural dont l'organisation et la représentation passent par un va-et-vient entre le chef-lieu et les composantes cantonales.
- 32 Lorsque l'on rencontre, sous le Second Empire, la revendication d'une Bresse louhannaise dans laquelle l'espace politico-administratif sert de bornage du territoire, c'est l'existence des structures territoriales de l'arrondissement qui est en jeu : celles qui ont porté en elles, et de manière conflictuelle, l'existence d'une bourgeoisie d'Ancien Régime qui trouvait dans le centre urbain les instruments de sa reproduction, tandis qu'une bourgeoisie rurale inscrivait la sienne dans les mailles d'un espace politico-administratif étendu aux limites de l'arrondissement. Face à ce qui est alors vécu comme une menace extérieure, menace que matérialise un tracé ferroviaire qui risque de ne pas reproduire les lignes de force de l'organisation de l'espace local, les représentants de l'une et de l'autre de ces bourgeoisies peuvent légitimement se retrouver dans la revendication d'une identité territoriale qui associe le centre louhannais à un espace rural saisi dans un découpage administratif.

La construction républicaine du « pays » et ses remises en cause

- 33 Apparue au milieu du XIX^e siècle, dans la revendication d'une identité territoriale, la fortune de la nouvelle dénomination, et avec elle celle des représentations de l'espace à l'œuvre dans la notabilité locale, n'est pas nécessairement promise à un long avenir. Passé le temps de son émergence, la dénomination aurait pu tomber en désuétude. Si elle a pu demeurer opératoire quasiment jusqu'à nos jours, c'est qu'elle a trouvé les conditions de sa perpétuation en s'imposant non plus seulement comme l'expression d'un

mode de découpage de l'espace local, mais également comme la représentation d'un territoire rural original. Dans la seconde moitié du siècle, la dénomination se charge progressivement de sens et le territoire qu'elle désigne se voit pourvu d'attributs symboliques propres à susciter l'attachement des Bressans eux-mêmes et, parmi eux, de la population paysanne dans son ensemble, demeurée jusque-là à l'écart des préoccupations des notables en matière d'aménagement du territoire.

- 34 Cette opération complexe est le produit de la conjonction d'un ensemble de dispositions historiques. Certaines sont de portée nationale : l'installation de la Troisième République et le projet républicain de construction d'une identité nationale à usage du peuple ⁶⁶. D'autres sont d'envergure locale : la capacité de groupes sociaux locaux à se faire les porte-parole et les relais de ces programmes. La mobilisation locale qui s'était manifestée sous le Second Empire, et qui avait été l'élément déclencheur de la revendication d'une identité bressane, trouve là les circonstances favorables à sa perpétuation dans des cadres et sous des formes intégrables dans un dispositif national. Elle s'inscrit désormais dans les processus de mise en œuvre d'une démocratie représentative et de diffusion du modèle républicain de la nation française.
- 35 Dans le contexte de l'installation de la Troisième République, la rupture de l'apparent consensus local qui avait porté les revendications ferroviaires est rapide et définitive. La stratégie de ralliement républicain offre à la bourgeoisie louhannaise de seconde origine, et à ses alliés des bourgs ruraux, les circonstances favorables à une conquête politique de l'espace local, entièrement inscrite dans le maillage politico-administratif. La mise en action des réseaux socio-politiques que ces groupes avaient construits de longue date permet à leurs représentants les plus actifs et aux familles les plus chargées de légitimité d'écarter définitivement du pouvoir local les derniers descendants de la bourgeoisie louhannaise d'Ancien Régime, et d'associer à l'entreprise la couche supérieure de la paysannerie et du monde rural, présente désormais dans les mairies ⁶⁷. Le contrôle par ce groupe de la Société d'agriculture de l'arrondissement achève de le placer en position hégémonique dans l'espace local, alors que la rencontre d'un territoire constitué et d'un porte-parole légitime ⁶⁸ offrent les conditions d'une production symbolique du territoire d'appartenance.
- 36 Les modalités d'engendrement de cette construction symbolique sont lisibles dans le croisement des activités politiques et érudites de celui qui a été consacré comme l'inventeur de la Bresse louhannaise ⁶⁹, même s'il n'en fut que le porte-parole et l'efficace propagandiste. Médecin louhannais, notable érudit et député radicalisant, avant d'être sénateur, Lucien Guillemaut ne fait jamais officiellement référence au local dans ses professions de foi ou dans ses discours officiels. L'idéologie territoriale est cependant le non-dit efficace de son discours politique, notamment lorsque les circonstances qui accueillent ce discours ne sont pas celles de la compétition électorale. Cette idéologie territoriale trouve ses lieux d'expression dans des circuits parallèles qui sont autant d'instruments efficaces de l'entreprise politique : les concours agricoles, lieux de médiation entre la notabilité locale et la population paysanne méritante ; les innombrables inaugurations propices aux interventions vantant les mérites de la « petite patrie » ; certaines commémorations grâce auxquelles cette dernière peut être officiellement mise en scène — comme celle qui accompagne l'érection d'un monument consacré aux morts de l'arrondissement lors de la guerre de 1870, monument dénommé localement « La Bressane » — ; les pages du *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Louhans*, bulletin tenu par Lucien Guillemaut lui-même et qui lui sert à

la pré-publication de ses travaux érudits ; enfin, loin de la Bresse elle-même, les banquets de la Flammusse, société d'originaires regroupant les Bressans de Paris.

- 37 Tenue à l'écart du langage politique officiel, la Bresse louhannaise, cette « petite patrie » immédiatement proche et familière et susceptible de susciter les adhésions les plus spontanées, assure ainsi à son porte-parole les bienfaits d'une reconnaissance immédiatement réinvestie en profit politique, dans le même temps où elle est le lieu d'une entreprise persistante de construction d'une identité républicaine.
- 38 Si la « petite patrie » fait partie intégrante de la grande et procède de la même essence, c'est parce que, comme le montrent les travaux savants que Lucien Guillemaut consacre à la Bresse louhannaise, les modèles culturels qui avaient servi à produire les représentations du territoire national dans la première moitié du XIX^e siècle sont descendus dans la petite notabilité de province où ils peuvent être repris pour construire une identité républicaine du territoire local ⁷⁰. La mise en œuvre, par des petits notables érudits, des représentations du territoire qui sont à l'œuvre dans l'idéologie républicaine achève ainsi, par métonymie, de construire le territoire local sur le modèle du territoire national : territoire borné par des limites politico-administratives mais susceptible d'être naturalisé (les frontières naturelles et le pays), identifié dans une dénomination qui le fait exister comme une entité organique (la France/la Bresse louhannaise) et pensé comme porteur d'une spécificité qui n'exclut pas l'universalisme (ce qui se décline au plan national selon le couple unité/diversité et localement dans le double registre progrès/tradition).
- 39 Consolidé dans les années 1890-1900, ce modèle est resté vivace de manière tardive. Les nostalgies commémoratives d'après la Première guerre mondiale y contribuent, mais les circonstances d'une réforme administrative, qui, en 1927, fait disparaître l'arrondissement de Louhans, réactivent une fois encore la mémoire d'un territoire menacé – sans que, cette fois, la bourgeoisie locale trouve les forces suffisantes pour mobiliser derrière elle l'ensemble de ses composantes et d'éventuels alliés, signifiant ainsi l'épuisement de la dynamique sociale qui l'avait portée, dans le même temps où elle avait porté celle du territoire. La Bresse louhannaise survit, pendant l'Entre-deux-guerres, mais réfugiée dans les structures politiques et électorales d'encadrement du territoire que font vivre conjointement le radicalisme local et le scrutin d'arrondissement. L'épuisement du modèle républicain et l'affaiblissement des couches sociales qui en avaient été les principales bénéficiaires – comme les petites bourgeoisies de province dont l'existence sociale était étroitement liée à la paysannerie et au monde rural – permettent alors l'émergence de représentations concurrentes du territoire et la mise en œuvre de nouveaux usages de ce dernier.
- 40 La Bresse fait bien l'objet d'une entreprise de ce type. Progressivement engagée après la Première guerre mondiale, avant d'atteindre son apogée dans les années 1930, cette nouvelle opération d'invention d'un territoire bressan n'a plus les caractéristiques de la démarche totalisante du modèle républicain qui avait associé pratiques politiques, matériaux culturels et pratiques sociales locales. Dans un projet explicitement revendiqué comme régionaliste, différents acteurs sont à l'œuvre : des érudits, qui fournissent de nouveaux modèles savants pour appréhender le territoire, des animateurs culturels qui en assurent la popularisation et la vulgarisation, des experts agricoles qui sont capables de les réinvestir dans des initiatives de valorisation de produits agricoles à l'image fortement territorialisée, enfin des notables susceptibles d'en saisir les attendus idéologiques et d'en tirer les profits politiques.

- 41 La délégitimation des limites de la Bresse louhannaise et des représentations qui les accompagnaient s'introduit en Bresse à travers les travaux de Gabriel Jeanton, un magistrat ethnographe, qui popularise le modèle géographique vidalien de la région naturelle et introduit une unité nouvelle dans la perception du territoire bressan : le milieu naturel. Dans ce dispositif, la revendication régionaliste est celle du retour à une unité originaire, une grande Bresse jusqu'alors déchirée par des divisions politiques et administratives jugées néfastes⁷¹. L'histoire du territoire, qui avait tant soutenu le modèle républicain, s'efface au profit de ses caractéristiques ethnographiques, dont Gabriel Jeanton assure la collecte érudite. Le problème des frontières et des limites n'est pas absent de ses préoccupations lorsqu'il en inventorie les principaux marqueurs : aires linguistiques (Bresse du franco-provençal), types d'habitat (toits pentus et plats, tuiles plates ou creuses), ou encore formes du chapeau bressan. Mais la préoccupation est plus idéologique que scientifique, dans l'évocation d'un Midi mythique en voie de disparition. Et c'est ce discours de la nostalgie qui finit par s'imposer comme mode de lecture du territoire bressan : « pays » riche de traditions et menacé par la modernisation⁷².
- 42 Entre nature et traditions, l'importation d'images savantes du pays territorialise de manière nouvelle l'image de la ruralité, ouvrant sur des usages qui ne sont plus ceux du projet républicain d'intégration de l'agriculture et de la paysannerie à la collectivité nationale. Les défenseurs des traditions, regroupés derrière Gabriel Jeanton et son Association pour la renaissance des fêtes populaires, y trouvent l'occasion d'une mise en scène folklorisée de la ruralité, propre à satisfaire les attentes d'une bourgeoisie inquiète d'une conjoncture de crise⁷³. Présents localement dans une fraction de la bourgeoisie tenue à l'écart de la gestion des mandats politiques, et soucieuse de nouveaux investissements culturels, ces « traditionalistes » participent au Groupe folklorique bressan, qui, en 1937, anime les festivités au Centre rural de l'Exposition internationale⁷⁴. De manière conjointe, dans une circulation des nouveaux modèles du territoire qu'il n'est pas toujours aisé de percevoir, s'impose, parmi les experts agricoles, les professionnels de la filière avicole ou encore certains notables locaux à la recherche de nouvelles formes de valorisation de leur territoire d'intervention, l'image homogénéisée d'un territoire naturel auquel accrocher les limites d'une aire de production, celle de la volaille de Bresse. À l'image du pays-arrondissement, chère aux aménageurs du début du siècle, répond celle du pays-label attachée à des enjeux beaucoup plus explicitement économiques. Les conditions qui avaient été celles de l'émergence et de la construction d'une Bresse louhannaise semblent alors historiquement épuisées.

* * *

- 43 Sur ce constat de l'épuisement de la dynamique sociale qui avait porté la dénomination, nous ne pensions pas voir revenir la Bresse louhannaise comme un territoire explicitement revendiqué. Or, la prise en charge, au printemps 1995, par les acteurs locaux, de la politique des pays initiée par la loi du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire, remet pourtant à l'ordre du jour la question des dénominations territoriales et de leurs enjeux. En réponse aux sollicitations officielles, un premier projet d'expérimentation d'un pays de Bresse voit le jour, au cours de l'année 1995, sous l'invocation de la Bresse louhannaise. Aujourd'hui remis en cause dans son contenu et ses limites, ce projet s'est vu opposer celui du pays de la Bresse bourguignonne⁷⁵. Ces deux projets concurrents manifestent, derrière les dénominations

respectives, des perceptions différentes du territoire et de ses fonctions d'espace rural. Au regard d'une étude menée sur la construction historique des « pays », leur examen offre une remarquable occasion de validation de la force des représentations qui s'attachent aux espaces ruraux — espaces naturalisés et/ou conservatoires de formes historiques anciennes —, ainsi que la confirmation de la nécessité de soumettre ces représentations à l'épreuve d'une démarche historique.

NOTES

1. Voir à ce propos les interrogations de Jean RENARD, « Le retour des pays », dans *Sciences humaines*, février-mars 1995, p. 46.
2. Circulaire du ministère de l'Intérieur aux préfets « sur la mise en place d'une organisation du territoire fondée sur la notion de pays », 21 avril 1995.
3. C'est le cas notamment du préfet Bernard LEURQUIN, conseiller du délégué à la DATAR et grand lecteur de Fernand Braudel, dans l'ouvrage qu'il consacre à la mise en place de la politique des pays, *La France et la politique de pays. De nouveaux outils pour le développement et l'aménagement des territoires*, Paris, Éditions Syros-CNFPT, 1997.
4. « La naturalisation ne provient pas (seulement, ajoutons-nous) de l'importance attachée au sol et au climat, mais de la négation implicite de l'histoire par la découverte d'un ordre éternel des champs et d'une sagesse paysanne, toujours identique à elle-même ». Marcel RONCAYOLO, « Le paysage du savant », dans *Les lieux de mémoire*, tome II, *La Nation*, Pierre NORA [dir.], Paris, Éditions Gallimard, 1986, p. 488.
5. Vincent BERDOULAY, *La formation de l'école française de géographie (1870-1914)*, Paris, Bibliothèque nationale/Commission nationale des travaux historiques, 1981 et Paul CLAVAL [dir.], *Autour de Vidal de la Blache. La formation de l'école française de géographie*, Paris, Éditions du Centre nationale des la recherche scientifique, 1993.
6. Jean-Yves GUIOMAR, « Le Tableau de la géographie de la France de Vidal de la Blache », Pierre NORA [dir.], *La Nation*, dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1984-1992, 3 tomes, 7 volumes, tome 2, volume 1, p. 580.
7. Marie-Claire ROBIC et Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « La France au seuil des temps nouveaux. Paul Vidal de la Blache et la régionalisation », dans *L'Information géographique*, volume 59, n° 2, 1995, pp. 46-56.
8. Nicole MATHIEU, « Les riches heures de la notion de pays », dans Bertrand HERVIEU, Pierre MACLOUF et Philippe MERLANT [dir.], *Le local dans tous ses états : décentralisation et développement. La grande bataille du septennat — Autrement*, février 1983, p. 29.
9. Sur le conflit des disciplines, les rapports entre histoire, sociologie et géographie, voir Charles-Olivier CARBONNEL et Georges LIVET [dir.], *Au berceau des Annales, le milieu strasbourgeois. L'histoire en France au début du XX^e siècle, Actes du colloque de Strasbourg, 11-13 octobre 1979*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques, 1979, 293 p.
10. C'est l'argument avancé par Pierre Foncin pour justifier, dans son projet de réforme administrative antidépartementaliste, le bien-fondé du pays-arrondissement. Dans cette configuration, ce dernier trouve ses origines dans une filiation naturelle qui va du pagus gallo-romain au diocèse mérovingien et au mandement carolingien ; filiation que ne

récusent nullement les historiens et d'abord ceux des Antiquités nationales comme Camille Jullian. Voir à ce propos : Didier GONZALEZ, « L'idée de pays dans la géographie et la culture françaises au tournant du siècle », dans Paul CLAVAL [dir.], *Autour de Vidal...*, ouv. cité, pp. 123-139.

11. C'est la version vidalienne du pays.

12. Géographe de l'école vidalienne, Lucien Gallois est celui qui a approché au plus près la question du savoir populaire en matière d'identification des pays dans un ouvrage publié en 1908 ; Lucien GALLOIS, *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne* ; Jean-Claude Chamboredon a fait une analyse très fine et très éclairante de cet ouvrage : Jean-Claude CHAMBOREDON, « Cartes, désignations territoriales et sens commun géographique : les noms de pays selon Lucien Gallois », dans *Études rurales*, n° 109, 1988, pp. 5-53.

13. Pour reprendre l'expression utilisée par Jean-Claude Chamboredon à propos de l'étude menée par Gallois autour des noms populaires.

14. C'est en 1900 qu'est créée la Fédération régionaliste française, par Jean-Charles Brun, fédération dont Foncin, Vidal et Gallois ont été membres. Sur le régionalisme, on relira l'ouvrage d'Anne-Marie THIESSE, *Écrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle époque et la Libération*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 314 p.

15. Voir à ce propos l'article consacré par Ronald Hubscher aux représentations de la paysannerie à l'œuvre chez les historiens et les géographes, notamment dans la période concernée par l'émergence des pays ; Ronald Hubscher, « Historiens, géographes et paysans », dans *Ruralia*, revue de l'association des ruralistes français, n° 4, 1999, pp. 83-99

16. Christian FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, Paris, Centre national de la recherche scientifique/Presses universitaires de Lille, 1989.

17. Les historiens ont été particulièrement sensibilisés à ces questions, dans le sillage de la tradition labroussienne. Sur la portée et les limites de l'histoire locale ou régionale, on relira l'article de Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, tome 21, n° 1, janvier-février 1966, pp. 178-193.

18. Bertrand HERVIEU, Pierre MACLOUF et Philippe MERLANT [dir.], *Le local dans tous ses états...*, ouv. cité.

19. Centre nationale de la recherche scientifique, Action thématique programmée « Observation continue du changement social et culturel », *L'esprit des lieux. Localités et changement social en France. Programme d'observation du changement social*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1986, 352 p.

20. André BURGUIÈRE, « Le changement social, brève histoire d'un concept », dans Bernard LEPETIT [dir.], *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Éditions Albin Michel, 1995, p. 257.

21. Voir la synthèse qu'en fait Dominique BORNE, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Librairie Armand Colin, 1990, 187 p.

22. Marcel JOLLIVET, « Le développement local, mode ou mouvement social ? », dans *Économie rurale*, n° 166, mars-avril 1985, pp. 10-16.

23. Pierre GRÉMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976.

24. Jacques CAILLOSSE, « Le "local" objet juridique », dans Albert MABILEAU [dir.], *À la recherche du local, Actes du colloque de Paris, 30-31 mai 1991*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, pp. 111-151.
25. Sylvie BIAREZ, *Le pouvoir local*, Paris, Éditions Economica, 1989, 306 p.
26. Les historiens de la période révolutionnaire se sont rapidement emparés de ces conclusions, voir Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution : Artois, 1790-1848*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1987.
27. C'est le titre qui avait été retenu pour la publication d'un colloque tenu en mai 1975, dans lequel sa disparition était alors largement pronostiquée ; Lucien SFEZ [dir.], *L'objet local. Actes du colloque de Paris, 30-31 mai 1975*, 10/18, Paris, Union générale d'éditions, 1977, 445 p.
28. Comme l'ont montré Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, Éditions La Découverte, 1996, 125 p.
29. Voir sur l'ensemble de la question les contributions du colloque sur l'identité et l'appartenance organisé en 1984 à Montpellier à l'initiative du Centre de recherche sur les logiques sociales et les stratégies symboliques, dans *Identité locale-identité professionnelle. Actes du colloque organisé par le CREL, Montpellier, 7-9 novembre 1984 — Sociologie du Sud-Est. Revue des sciences sociales*, n° 41-44, juillet 1984 – juin 1985.
30. Pour reprendre la formule de Marcel JOLLIVET, « Le développement local... », art. cité, p. 13.
31. On rappellera qu'un certain nombre d'entre eux ont été activement engagés dans les années 1960 et 1970 dans les opérations d'aménagement du territoire. Parmi ceux-ci, André Frémont, représentatif du courant ; voir André FRÉMONT, *La Région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.
32. Jacques LÉVY, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, 442 p.
33. Comme le souligne implicitement le géographe Bernard KAYSER, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Collection U, Paris, Librairie Armand Colin, 1989, p. 213.
34. Marcel RONCAYOLO, « Territoire et territorialité », dans *Territoires*, n° 1, Laboratoire de sciences sociales, École normale supérieure, 1981 ; texte repris dans Marcel RONCAYOLO, *La Ville et ses territoires*, Folio Essais, Paris, Éditions Gallimard, 1990, chapitre 9.
35. Pierre BOURDIEU, « L'action proprement politique [...] vise à produire et à imposer des représentations (mentales, verbales, graphiques ou théâtrales) du monde social qui soient capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents sociaux », dans : « Décrire et prescrire. Note sur les conditions de possibilité et d'efficacité politique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, 1981, p. 69.
36. Anne-Marie THIESSE, *Écrire la France...*, ouv. cité.
37. Particulièrement éclairant est l'article de Maurice AGULHON, « Conscience nationale et conscience régionale en France de 1815 à nos jours ». dans *Histoire vagabonde*, vol. II, *Idéologie et politique dans la France du XIX^e siècle*, pp. 144-174. La reprise critique de certaines outrances du temps a inspiré les travaux de Jean-François CHANET qui ont fait la démonstration des limites de la stigmatisation de l'école républicaine, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Éditions Aubier, 1996, 426 p.
38. Voir André BURGUIÈRE et Jacques REVEL [dir.], *Histoire de la France*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 4 volumes ; et Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, ouv. cité.

39. Henri MENDRAS, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Paris, Éditions Gallimard, 1988, 329 p.
40. Thierry GASNIER, « Le local », dans Pierre NORA [dir.], *Les France*, dans Pierre NORA [dir.], *Les Lieux de mémoire*, ouv. cité, tome 3, volume 2, p. 464.
41. C'est l'écart qui sépare l'étude de la construction de l'espace, telle qu'elle a été menée dans le premier volume de *L'Histoire de la France*, et la territorialisation spontanément retenue par Pierre NORA dès lors que la mémoire s'est substituée à l'histoire. Dans les *Lieux de mémoire*, le volume 2 de *La Nation* est consacré au territoire et s'ouvre ainsi : « Qui dit nation dit conscience des limites, enracinement dans la continuité d'un territoire et donc mémoire. Spécialement en France » ; Pierre NORA, « Présentation », dans Pierre NORA [dir.], *Les Lieux de mémoire*, ouv. cité, tome 2, volume 2, p. 9.
42. Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après la formation des départements*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1989 ; et Bernard LEPETIT, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Éditions Albin Michel, 1988, 490 p.
43. Comme le montrent Louis BERGERON, « Les espaces du capital », dans André BURGUIÈRE [dir.], *L'espace français*, dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL [dir.], *Histoire de la France*, ouv. cité, tome 1, pp. 289-371 ; et Marcel RONCAYOLO, « L'aménagement du territoire, XVIII^e-XX^e siècle », *idem*, pp. 511-560.
44. Pour ne prendre que cet exemple, on rappellera les travaux de Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La Statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1989, 476 p.
45. C'est sous cette dénomination qu'elle figure dans les travaux savants de la première moitié du XIX^e siècle, voir Jules GUILLEMIN, *Dictionnaire topographique de la Bresse chalonnaise*, Chalon-sur-Saône, Imprimerie Dejussieu, 1866 ; et dans la partie qui lui est consacrée dans Camille RAGUT, *Statistique du département de Saône-et-Loire*, Mâcon, Imprimerie Dejussieu, 1838.
46. Le statut urbain de cette dernière tient moins à son importance démographique (2 712 habitants en 1786 et 3 659 en 1863) qu'à sa fonctionnalité et à l'image que les petites élites urbaines qui la contrôlent entendent en donner. Bien que située au-dessous du seuil retenu par Bernard Lepetit, sa morphologie sociale est celle des villes de la France moderne. Bernard LEPETIT, *Les villes dans la France moderne...*, ouv. cité.
47. François CARON, *Histoire des chemins de fer en France. Tome 1 : (1740-1883)*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997 ; et plus précisément sur la France de l'Est, Marcel BLANCHARD, *Une bataille de réseaux. Besançon, L'Est et le PLM (1842-1860)*, Montpellier, 1937.
48. Sur cette question, voir Pierre LÉVÊQUE, *Une société en crise. La Bourgogne au milieu du XIX^e siècle (1846-1852)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales/Éditions Jean Touzot, 1983, 592 p.
49. Cette revendication s'inscrit dans une représentation de l'espace local qui exprime la position de centralité à laquelle Bernard Lepetit fait référence à propos des petites capitales locales.
50. La longévité des schémas de défense des modalités de structuration des espaces locaux est perceptible dans la mise en relation de textes destinés à en faire valoir le bien-fondé. On a ainsi pu constater l'homologie entre un *Mémoire concernant le commerce qui pourrait se faire par le moyen de la Seille* [la rivière de Louhans, NDLR] si elle était rendue navigable, rédigé en 1783 (Arch. dep. Saône-et-Loire, C. supplément, subdélégation de Louhans) et celui de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement produit en

1861 pour faire valoir la nécessité d'une liaison ferroviaire est-ouest passant par Louhans (Arch. mun. Louhans, registre spécial).

51. La plupart des documents produits par les batailles ferroviaires figurent dans le registre spécial ouvert à cet effet et conservé dans les arch. mun. Louhans.

52. L'expression est empruntée à Howard S. BECKER, « Les territoires de l'identité. Être juif à Abreville », dans *Genèses*, n° 11, mars 1993, pp. 111-136.

53. On trouvera une biographie « locale » dans Jean MARTIN et Gabriel JEANTON, *Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région*, Mâcon, Protat, 1915, pp. 72-74. Il est aussi connu comme préfet, Bernard LE CLÈRE et Vincent WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Librairie Armand Colin, 1973, p. 204.

54. En témoigne le contenu de l'intervention qu'il fait devant le Sénat, lors de la séance du 13 avril 1863, pour défendre un chemin de fer de la Haute-Bresse, *Moniteur universel*, 1863, p. 645.

55. L'analyse conjointe de l'élection cantonale partielle de 1862, qui voit la défaite dans le canton de Saint-Germain-Bois du candidat officiel, Gustave Chapuis de Montlaville, battu par un petit notable, médecin et maire d'une commune excentrée du canton, et de l'élection législative, au cours de laquelle Gustave Chapuis de Montlaville est élu dans une circonscription taillée pour lui et dont le découpage reproduit les limites des conflits autour des implantations ferroviaires, permet d'apercevoir l'implication des enjeux territoriaux dans les modalités du contrôle politique.

56. C'est la politique d'implantation de chemins de fer départementaux, menée par le préfet et le conseil général de Saône-et-Loire, qui contribue à cette popularisation.

57. Lors d'un concours agricole organisé à Louhans en 1865, le député Gustave Chapuis de Montlaville déplore la disparition du costume bressan et invite les jeunes bressanes « à en être fières, à le garder, à le reprendre, car c'est une parure qu'elles tiennent de leurs mères diligentes, c'est le plus charmant attribut de [leur] nationalité », dans *Journal de Saône-et-Loire*, 14 septembre 1865.

58. Lors de l'exposition de 1867, la commission impériale établit une classe consacrée « aux costumes populaires des diverses contrées ». On peut voir dans cette initiative l'officialisation du recours à la folklorisation comme mode de représentation de la ruralité, voir Isabelle COLLET, « Les premiers musées d'ethnographie régionale en France », dans *Muséologie et ethnologie*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1987, 291 p.

59. Parmi celles-ci les lois départementale de juillet 1866 et municipale de juillet 1867, la libéralisation du régime de la presse et du droit de réunion qui font, d'une certaine manière, écho au *Programme de Nancy* de 1865.

60. Ces généalogies de groupes ont été construites à partir de fichiers biographiques établis grâce à une série de documents officiels : rôles de taille de la ville de Louhans et des communautés rurales en 1789, *Statistique personnelle de 1810*, liste des notables d'Empire saisis à travers les collèges électoraux, listes électorales de la Monarchie censitaire, notices individuelles des conseillers généraux et d'arrondissement établies par l'administration, documents auxquels nous avons ajouté les renseignements nominatifs fournis par les annuaires départementaux, les dictionnaires biographiques du XIX^e siècle, ainsi que des généalogies de familles, dont certaines avaient été faites au XIX^e siècle à la demande des familles qui les ont conservées jusqu'à nos jours.

61. Les caractéristiques sociales du groupe peuvent être réinsérées dans le tissu urbain de la Bourgogne d'Ancien Régime, voir Christine LAMARRE, *Le fait urbain dans l'ancienne*

France. *Les petites villes en Bourgogne au XVIII^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1994.

62. Nous avons pu apprécier les aires d'influence de ces bourgeois louhannais à l'occasion de la rédaction des cahiers de doléances, lorsqu'ils ont présidé les assemblées d'habitants, Annie BLETON-RUGET, *Les cahiers de doléances de la Bresse bourguignonne*, Pierre-de-Bresse, publications de l'Écomusée de la Bresse bourguignonne, 1989.

63. L'histoire des revendications louhannaises en matière d'administration s'inscrit tout à fait dans le schéma d'analyse des rivalités urbaines mis en évidence par Ted MARGADANT, *Urban Rivalries in the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1992, 511 p.

64. La mise en place du gouvernement d'ordre moral, en 1873, entraîne pour un ultime épisode le retour de ce groupe à la tête de la municipalité louhannaise, avant que les succès républicains ne le conduisent à une totale marginalisation. *La fin des notables*, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Daniel Halévy, est ici celle de la bourgeoisie urbaine d'Ancien Régime.

65. C'est ce que montre la mise en relation de ces circonscriptions et la géographie des cahiers-modèles qui ont circulés dans les campagnes lors de la rédaction des cahiers de doléances.

66. Gérard NOIRIEL, *Population, immigration et identité nationale en France. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions Hachette, 1992, p. 100.

67. Comme le montre l'histoire mouvementée des élections municipales entre 1870 et 1878. L'importance des maires dans le maillage territorial est une des conséquences de la politique républicaine d'égalité territoriale. Le renforcement des structures territoriales passe dès lors dans la capacité des groupes sociaux locaux à assurer leur intégration aux lignes de force déjà en place.

68. Nous avons examiné les sources territoriales de la légitimité politique dans un article, « Le territoire en politique », dans Jean-Luc PARODI et Claude PATRIAT [dir.], *L'Hérité en politique*, Paris, Éditions Economica, 1992, 263 p., chapitre 3.

69. « C'est à son effort tenace [...] que sont dus aujourd'hui l'éclatante prospérité et le renom de votre Bresse louhannaise pour me servir de l'appellation que, dit-on, l'honorable sénateur créa lui-même et qui devait avoir une si heureuse fortune », discours du préfet de Saône-et-Loire à l'occasion du service funèbre de Lucien Guillemaut, le 14 avril 1917, dans *Annales de l'académie de Mâcon*, tome 20, 1916-1917, p. 356.

70. Nous avons examiné cette question dans un article, « Identité locale et notabilité républicaine : Lucien Guillemaut, inventeur de la Bresse louhannaise, 1879-1912 », dans *Les acteurs locaux dans la construction des territoires*, École normale supérieure-Géophile, Fontenay-Saint-Cloud, 20 mai 1999, pp. 47-53.

71. Il s'agit ici de dénoncer les découpages administratifs entre la Bresse de Saône-et-Loire et la Bresse de l'Ain, hérités de la Révolution, et de déplorer l'histoire de ces deux entités bressanes ayant appartenues l'une au duché de Bourgogne puis au royaume de France, l'autre à l'Empire avant de rejoindre plus tardivement le royaume.

72. *Bresse noire et verte, Verda apud Nera*, Bourg-Louhans, Protat, 1936.

73. On retrouve ces préoccupations dans l'inspiration régionaliste qui préside à la construction du Centre régional de l'Exposition internationale de 1937, voir Shanny PEER, « Les provinces à Paris : le Centre régional à l'exposition internationale de 1937 », dans *Le Mouvement social*, n° 186, janvier-mars 1999, pp. 45-67.

74. Nous avons analysé les significations complexes de ce Centre rural et des images de la ruralité qu'il véhiculait, « Agrarisme républicain, ethnographie folkloriste et régionalisme, quand Romenay s'exposait à Paris en 1937 », dans Pierre PONSOT [dir.], *La*

Bresse, Les Bresses, de la préhistoire à nos jours, Saint-Just, Éditions A. Bonavitacola, 1998, pp. 225-234.

75. Cette nouvelle dénomination a fait son apparition dans les années 1980, dans le sillage de la création d'un Écomusée de la Bresse bourguignonne (dont les limites de la sphère d'intervention excédaient celles de l'arrondissement) et dans le cadre de la promotion du territoire dans un environnement régional.

RÉSUMÉS

Dans le contexte qui est celui du « retour » des pays, l'étude travaille à la compréhension de la construction des pays « historiques » proposés au début du siècle comme des modèles d'organisation des espaces ruraux. À partir d'un exemple, la Bresse « louhannaise » dans le département de Saône-et-Loire, l'analyse met en œuvre les outils des sciences sociales pour montrer les rapports des groupes sociaux à un territoire d'appartenance structuré dans les mailles d'un espace politico-administratif. L'abandon d'une perspective classiquement chronologique permet le démontage de l'histoire du territoire et la mise en évidence des différentes temporalités qui ont accompagné son émergence et sa mise en crise.

The "Pays" and their names: the invention of the Bresse "louhannaise" (XIXth and XXth centuries)

In a sociological and cultural context which is known in France as the "retour des pays" (return to the little homelands), our study aims at understanding the intellectual construction of the so-called "historical regions"; these were proposed at the beginning of the XXth century as organization patterns for the rural areas. Interpreting the particular case of the Bresse "louhannaise" (named after a small region around Louhans, in the department of Saône-et-Loire), our analysis makes use of various social sciences tools, in order to show how the local social groups contributed to shape a territory of common belonging ("territoire d'appartenance") within the administrative and political boundaries. Leaving aside the traditional chronological approach has made it possible to re-interpret the history of this small region and to make conspicuous the various rhythms which accompanied its emergence and decline.

INDEX

Index chronologique : XIXe siècle, XXe siècle